



# BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET  
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

SPECIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF  
MENTION Activités Aquatiques et de la Natation

## PRÉSENTATION

Le(la) titulaire du BPJEPS AAN exerce les activités suivantes :

- Assurer la sécurité des lieux de pratiques et des pratiquants ;
- Gérer un poste de secours ;
- Animer et enseigner auprès de tout type de public ;
- Animer et enseigner les différentes activités aquatiques ;
- Conduire des activités d'éveil, de découverte, d'apprentissages multidisciplinaires, d'activités de loisirs, de forme et de bien-être ;
- Encadrer et conduire des cycles d'apprentissage et d'initiation jusqu'à l'enseignement des nages codifiées ;
- Intervenir auprès de publics spécifiques (personnes en situation de handicap, bébés nageurs, scolaires, aquaphobes ...) ;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer d'un projet d'animation dans les structures identifiées ;
- Participer au fonctionnement général de la structure.

Le(la) titulaire du BPJEPS mention « Activités Aquatiques et de la Natation » exerce son activité de manière autonome, seul(e) ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure. Il (elle) est soumis à une révision quinquennale.

L'appellation habituelle du métier est celle d'éducateur(trice) sportif(ve) des Activités Aquatiques et de la Natation, maître-nageur-sauveteur.

## DEBOUCHÉS POSSIBLES

Le(la) titulaire du BPJEPS AAN est amené(e) à être employé(e) notamment parmi les structures suivantes :

- Collectivité territoriale ;
- Association sportive ;
- Organisme de vacances ;
- Centre aquatique ;
- Salle de remise en forme avec piscine ;
- Activité libérale.

## EXIGENCES PRÉALABLES ET CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

La formation est ouverte à tout public âgé de 18 ans et plus répondant aux exigences préalables :

- Etre titulaire du PSE 1 à jour de recyclage.
- Etre titulaire du BNSSA à jour de recyclage.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur datant de moins de trois mois à la date de l'entrée en formation ;
- Fournir une attestation de 400 mètres nage libre réalisé en moins de 7'40 (attestation du cadre technique fédéral si la performance a été réalisée en compétition ou attestation délivrée par un MNS en exercice avec son numéro de carte professionnelle).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve de réussite aux épreuves de sélection.  
 Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 02 62 94 71 86 - [mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr)

## CONTENU DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

### Dans le cas où il y a plus de candidats que de places disponibles (14 places)

- Une épreuve écrite d'une durée de 2 heures. Prise de notes du candidat à partir de la lecture d'un texte. Puis réponse à 4 questions fermées et 1 question ouverte. Coeff 1
- Un entretien de motivation d'une durée de 30 minutes, sur la base d'un dossier personnel à produire à l'inscription. Coeff 1
- Une épreuve physique de 100 mètres 4 nages avec un barème noté sur 20. Coeff 1  
*Concernant cette épreuve, une attestation de performance établie par le Cadre Technique de la Ligue est recevable.*

### Grille d'évaluation de l'épreuve physique :



SÉLECTION : GRILLE DE NOTATION ÉPREUVE 100M 4N

NOM - Prénom : \_\_\_\_\_

		COMMENTAIRES
Plongeon	25 mètres Papillon	
ok ou non	ok ou non	
1 <sup>er</sup> virage réglementaire	25 mètres Dos	
ok ou non	ok ou non	
2 <sup>ème</sup> virage réglementaire	25 mètres Brasse	
ok ou non	ok ou non	
3 <sup>ème</sup> virage réglementaire	25 mètres Crawl	
ok ou non	ok ou non	

TEMPS : \_\_\_\_\_

NOTE : \_\_\_\_\_

RESPECT CRITERES FINA : - 1 point par disqualification

Noms et prénoms des membres du jury et signature  
 .....  
 .....

NOTE FINALE : \_\_\_\_\_

BAREME DE COTATION

Cotation	Hommes	Femmes
20	1.10	1.20
19	1.12	1.22
18	1.14	1.24
17	1.16	1.26
16	1.18	1.28
15	1.20	1.30
14	1.22	1.32
13	1.24	1.34
12	1.26	1.36
11	1.28	1.38
10	1.30	1.40
9	1.32	1.42
8	1.34	1.44
7	1.36	1.46
6	1.38	1.48
5	1.40	1.50
4	1.42	1.52
3	1.44	1.54
2	1.46	1.56
1	1.48	1.58
0	1,50 et plus	2,00 et plus

## CONTENU DE LA FORMATION

Arrêté du 29 juillet 2021

La formation du BPJEPS AAN s'organise autour de 4 blocs de compétences :

<b>UC 1</b>	<b>Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Communiquer dans les situations de la vie professionnelle</li><li>• Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté</li><li>• Contribuer au fonctionnement d'une structure</li></ul>
<b>UC 2</b>	<b>Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Concevoir un projet d'animation</li><li>• Conduire un projet d'animation</li><li>• Evaluer un projet d'animation</li></ul>
<b>UC 3</b>	<b>Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des « activités aquatiques et de la natation »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des AAN dont l'aisance aquatique</li><li>• Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des AAN dont l'aisance aquatique</li><li>• Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des AAN dont l'aisance aquatique</li></ul>
<b>UC 4a</b>	<b>Mobiliser les techniques des AAN pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des « activités aquatiques et de la natation »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques adaptées aux différentes AAN</li><li>• Maîtriser et faire appliquer les règlements des adaptés aux AAN</li><li>• Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratiques des AAN</li><li>• Réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des AAN</li></ul>

Les UC 1 et UC 2 sont les unités capitalisables transversales, les UC 3 et UC 4 sont les unités capitalisables de mention. Sont intégrés dans les contenus techniques, le recyclage du PSE 1 et la formation initiale au PSE 2.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES et ORGANISATIONNELLES

La formation se déroule en centre au CREPS de la Réunion (sites de Saint-Denis et de Saint-Paul). Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre 8 et 14 inclus. La présence des stagiaires en formation est obligatoire durant tout le long de la formation.

**Modalités pédagogiques :** théorie, pratique physique, pratiques pédagogiques et alternance.

**Méthodes et outils pédagogiques :** cours magistraux, travaux pratiques en sous-groupes, études de cas, exposés, démonstrations, FOAD, QCM, pratiques pédagogiques, pratique physique, évaluation formative tout au long de la formation, ...

**Matériels et équipement :** amphithéâtre, salles pédagogiques équipées, salles de pratique et piscines aux normes, vidéoprojecteur, WIFI, matériel pédagogique spécifique, ...

Chaque stagiaire bénéficie d'un accès à la plateforme de FOAD « MOODLE » et bénéficie de ses possibilités (cours, contenus à disposition, parcours de formation, quizz, ...).

## MODALITES DES SITUATIONS D'ÉVALUATION CERTIFICATIVES

Arrêté du 29 juillet 2021

### **Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2**

Le(la) candidat(e) transmet un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

### **Situation d'évaluation certificative des UC 3 et UC 4 :**

#### **Epreuve certificative de l'UC 3 :**

Le candidat transmet un dossier personnel comprenant le cycle d'apprentissage et sa séance. Conduite d'une séance d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique en sécurité d'une durée de 30' à 40' sur la tranche d'âge 3 à 7 ans. Entretien avec le jury à l'issue de la séance (30').

#### **Epreuve certificative de l'UC 4 (4 épreuves distinctes) :**

1. Le candidat réalise un 100 mètres 4 nages enchainées en moins de 1'50
2. Le candidat réalise un 400 mètres nage libre en moins de 7'00
3. Le candidat encadre une séance d'activités aquatiques, de forme, de santé ou de bien-être d'une durée de 20' à 30' et pour 10 pratiquants minimum. La séance est suivie d'un entretien de 20' maximum.
4. Le candidat réalise une épreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des AAN, épreuve composée d'un QCM (30 questions/30') et d'une question ouverte.

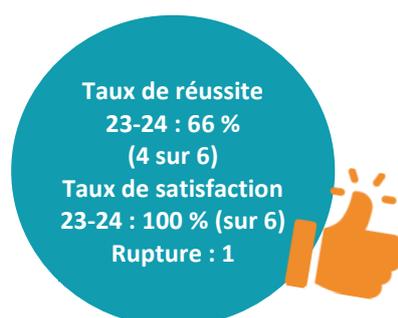
## TABLEAU DES EQUIVALENCES

	TEP(*) visés à l'ar- ticle 3	EPMSp (*) visées à l'ar- ticle 6	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport dans l'une des disciplines de la natation	X unique- ment de l'at- testation de 400 mètres nage libre					
BEESAN*			X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités aquatiques » assorti du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »			X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités aquatiques »			X	X	X	
DE MNS* + 12 mois d'expérience professionnelle dans le camp de la mention des activités aquatiques et de la natation au cours des 5 dernières années			X	X	X	X
BF* 1 délivré par la FFN*		X				
BF* 2 ou BF3 : natation course, natation ; artistique ; plongeon ; water-polo ; délivré par la FFN*		X	X	X	X	
TFP FFN* Moniteur sportif de natation		X	X	X	X	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC 1, UC 2, UC 3, UC 4)			X	X		
UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » (AAN) (BPJEPS en 10 UC)					X	
UC 7 + UC 9 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » (AAN) (BPJEPS en 10 UC)						X

## CALENDRIER DE LA FORMATION

**Formation en alternance de 1 100 heures** : Le bloc UC 1 / UC 2 représente 140 heures de formation en centre. Le bloc UC 3 / UC 4 représente 510 heures de formation en centre ; Le stage en entreprise représente 450 heures.

Dates des inscriptions à la formation	Tests de sélection * si plus de 14 candidats	Positionnement	Entrée en formation	Fin de la formation	Certifications	Effectif mini / maxi	Heures de formation en centre	Heures de formation en entreprise
21 février au 01 juin 2025	19 juin 2025	20 juin 2025	01 septembre 2025	26 juin 2026	D'avril à juin 2025	8 à 16	650 heures	450 heures



## COÛT DE LA FORMATION

### Frais d'inscription

Pour l'ensemble des stagiaires : **30 € (non remboursables)**

### Frais d'inscription aux tests d'exigences préalables (TEP)

**Pas de TEP (attestation à fournir)**

### Frais pédagogiques

650 heures x 10 € = **6 500 €** pour un stagiaire qui suivrait la totalité de la formation (UC 1/UC 2/UC 3/UC 4).

Suivant leur profil, certains stagiaires pourront avoir des dispenses (cf. annexe VI de l'arrêté) ou des allègements à l'issue du positionnement. Ils pourront donc bénéficier d'un volume horaire de formation réduit et donc d'un coût réduit.

## FINANCEMENTS

Le **financement** de tout ou partie de cette formation est possible (se renseigner au auprès de la référente administrative) :

Le comité régional, le club, le stagiaire, ...	
Le conseil régional	Pour un demandeur d'emploi avec promesse d'embauche qui ne perçoit pas le RSA.
Pôle Emploi	Pour une personne à la recherche d'un emploi
Le compte personnel de formation ( <a href="#">CPF</a> )	Pour les salariés ou les personnes en recherche d'emploi qui en disposent
Les opérateurs de compétences (AFDAS)	Pour les salariés
Le dispositif SESAME	Pour les jeunes en QPV ou ZRR
Les contrats d'apprentissage	Pour les -30 ans (35 heures par semaine formation comprise au sein d'une entreprise).  Se renseigner auprès du CFA du sport (AP RUN) : <a href="https://www.aprunformation.fr">https://www.aprunformation.fr</a> <a href="mailto:contact@aprunformation.fr">contact@aprunformation.fr</a> 0262 81 87 90

## CONTACTS



**Annelise LE MOAL** (référente administrative)

☎ 0262 94.71.98

@ [annelise.lemoal@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:annelise.lemoal@creps-reunion.sports.gouv.fr)



**Sandrine ASPEEL DEPICKERE**

(Coordonnatrice de la formation)

@ [sandrine.aspeel@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:sandrine.aspeel@creps-reunion.sports.gouv.fr)



**Mickaël GUGNE** (référent handicap)

Accueil de personnes en situation de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée

☎ 0262 94.71.86

@ [mickael.gugne@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:mickael.gugne@creps-reunion.sports.gouv.fr)

## S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'information ou l'inscription se réalise en ligne (<http://www.creps-reunion.fr>) à partir de la fiche descriptive de la formation visée accompagnée de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

## ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle (voir impérativement avec le service accueil pour la réservation).

### Site de Saint-Denis :

- 24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde
- 0262 94.71.10 ou 11
- [accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr)
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

### Site de Saint-Paul :

- 47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 0262 22.53.66
- [accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr)
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638